



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

L'INFORMATEUR

ÉDITION SPÉCIALE - OCTOBRE 2026

Élection partielle Poste de maire ou mairesse Dimanche 15 novembre 2026

La Municipalité de Saint-Placide tiendra une élection partielle afin de pourvoir le poste de maire ou mairesse. Cette élection concerne les électrices et les électeurs admissibles de tous les districts municipaux.

S'engager en politique municipale, c'est contribuer aux décisions qui façonnent notre milieu de vie. Le sens de l'écoute, l'intérêt pour les enjeux collectifs et la volonté de servir la population sont des qualités essentielles.

VOTE PAR ANTICIPATION

**Le dimanche 8 novembre 2026
de 12 h à 20 h**

JOUR DU SCRUTIN

**Le dimanche 15 novembre 2026
de 10 h à 20 h**



Lieu du vote

Salle Jean-Paul-Carières
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide

POSER SA CANDIDATURE À UN POSTE ÉLECTIF

POSTE À COMBLER

Maire ou Mairesse



Vote par anticipation :

Le dimanche 8 novembre 2026
de 12 h à 20 h

Jour du scrutin :

Le dimanche 15 novembre 2026
de 10 h à 20 h

Le vote aura lieu si plus d'une candidature demeure en lice au poste à pourvoir

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe, aux jours et aux heures suivants :

Date	Heures de réception
Lundi 5 octobre 2026	9 h 30 à 12 h
Mercredi 7 octobre 2026	9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
Jeudi 8 octobre 2026	9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
Mardi 13 octobre 2026	9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
Mercredi 14 octobre 2026	9 h 30 à 12 h
Vendredi 16 octobre 2026	<u>9 h à 16 h 30, sans interruption</u>

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander **jusqu'au 3 novembre 2026** à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre poche aidant.



Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Présidente d'élection : Madame Lise Lavigne - poste 222
Secrétaire d'élection / adjointe : Madame Marie-Eve Bélanger - poste 234

Téléphone : 450 258-2305

Adresse : 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide, J0V 2B0

Courriel : elections@saintplacide.ca

LES CONDITIONS POUR VOTER À L'ÉLECTION PARTIELLE

Pour voter, vous devez remplir les conditions suivantes le 15 novembre 2026 :

- **Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale.** Vous avez la responsabilité de vérifier votre inscription et de vous assurer que vos informations sont à jour.
- **Avoir 18 ans ou plus le 15 novembre 2026;**
- **Avoir la citoyenneté canadienne;**
- **Ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi c'est-à-dire être en curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse.**

ET

Le 15 novembre 2026, vous devez également remplir l'une des deux conditions suivantes en fonction de l'adresse de votre domicile.

1. Si votre domicile est situé dans la municipalité, vous devez :

- Habiter au Québec depuis au moins six mois.

2. Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous devez :

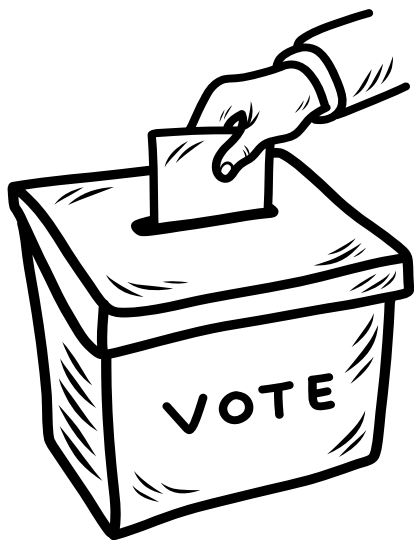
- Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours.
- Avoir transmis une demande d'inscription ou une procuration à la municipalité dans les délais requis.

L'électeur non domicilié dans la municipalité, mais propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.



L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE



LE VOTE PAR ANTICIPATION

Un vote par anticipation se tiendra le dimanche 8 novembre 2026 de 12 h à 20 h à la salle Jean-Paul-Carrières.

Tout électeur désirant venir voter à cette date pourra le faire.

JOUR DU SCRUTIN

Les bureaux de scrutin seront ouverts le dimanche 15 novembre 2026 de 10 h à 20 h, à la salle Jean-Paul-Carrières.

PREUVES D'IDENTITÉ

Pour voter, vous devez confirmer votre identité à visage découvert et en présentant une pièce d'identité avec photo, soit :

- permis de conduire ou permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- passeport canadien;
- carte d'identité des Forces armées canadiennes;
- certificat de statut d'Indien.

Si vous avez reçu votre avis d'inscription, apportez-le pour faciliter votre accueil.

PERSONNEL ÉLECTORAL RECHERCHÉ



La Municipalité est à la recherche de personnes intéressées à travailler, lors du jour du scrutin ou du jour de vote par anticipation, à titre de :

Scrutateur - Secrétaire - Table d'accueil et de vérification des électeurs - Membres de la commission de révision - Primo.

Tout membre du personnel électoral doit prêter serment à l'effet qu'il exercera sa fonction conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qu'il ne peut se livrer à une activité de nature partisane le jour prévu pour l'exercice de ses fonctions.

Les personnes intéressées doivent contacter la présidente d'élection ou son adjointe.